

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt sept août à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt et un août, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine MAURIN, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Jérôme MONVAILLIER Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Jérôme MONVAILLIER donne pouvoir à Serge FAGES, Paul REGARE donne pouvoir à Laurence MARTINEZ.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-066**

**SEANCE DU 27 AOÛT 2009**

\*\*\*

**OBJET : Création d'un poste de rédacteur**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**VU** la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, et notamment son article 57,

**VU** la délibération en date du 6 septembre 2007 portant création d'un poste de rédacteur chef,

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, il convient de procéder à la restructuration du Pôle Finances qui sera composé de 2 personnes :

- un responsable Finances – Commande publique,
- un chargé de comptabilité,

Monsieur le Maire expose que ces postes ont fait l'objet d'une publication au Centre de gestion, mais que les candidatures reçues n'ont pas permis d'établir des recrutements tels qu'ils avaient été conçus, ainsi :

- pour le poste de responsable Finances – Comptabilité pour lequel un poste d'attaché avait été créé par délibération en date du 21 avril 2009, Monsieur le Maire a retenu la candidature d'un rédacteur chef, poste qui existait déjà budgétairement,
- pour le poste de chargé de comptabilité, aucune candidature reçue n'a permis le recrutement d'un titulaire, aussi c'est une personne sous contrat d'un an qui occupera cette responsabilité, avec le grade de rédacteur.

Aussi, il convient de procéder à la création d'un poste de rédacteur.

Monsieur le Maire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice pour la création du poste de rédacteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder à la création d'un poste de rédacteur.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES